

## Procédures relatives aux facteurs ESG de la stratégie d'infrastructures

**Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> août 2019**

### Présentation

La stratégie d'infrastructure de Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») (la « Stratégie »)<sup>1</sup> cherche à devenir un chef de file en matière d'investissement durable dans les infrastructures. En raison de la longue durée de vie des infrastructures, nous tenons systématiquement compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos processus. Nous croyons que notre stratégie en matière de durabilité s'harmonise parfaitement avec notre culture, qui met l'accent sur la gestion des risques, les processus rigoureux, les rendements durables et la création de solutions qui conviennent à nos clients et à nos partenaires principaux.

Ces procédures établissent nos objectifs et la façon dont nous nous efforçons d'intégrer la durabilité dans les opérations de nos fonds, nos processus de placement et la gestion de nos actifs.

### Nos engagements

- Adopter des pratiques gagnantes en matière de gouvernance d'entreprise dans le cadre des opérations de nos fonds et préconiser des niveaux de gouvernance proportionnels dans nos placements de portefeuille
  - Solides droits de protection des actionnaires
  - Structure appropriée et diversifiée du conseil d'administration
  - Indépendance des administrateurs
  - Rémunération équitable des dirigeants
  - Éthique d'entreprise et contrôles des risques formalisés
  - Conflits d'intérêts atténués ou aucun conflit d'intérêts apparent ou connu
- S'efforcer d'investir dans des actifs qui limitent l'impact environnemental et présentent une incidence sociale positive et, si possible :
  - Minimiser les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques
  - Maximiser l'efficacité énergétique et l'économie d'eau
  - Réduire la production de déchets, réorienter les sous-produits opérationnels, détourner les déchets des sites d'enfouissement et assurer l'élimination adéquate des déchets dangereux
- Protéger et renforcer la biodiversité

<sup>1</sup> Comprend le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c. (le « fonds maître »), le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. (le « Fonds d'infrastructures Greystone TD I ») et le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II (le « Fonds d'infrastructures Greystone TD II »), collectivement appelés les « Fonds d'infrastructures (Canada) TD ».

- Déployer des pratiques de pointe en matière de santé et de sécurité au travail
  - Favoriser des relations de travail et des relations syndicales productives
  - Faire participer les collectivités et les principales parties prenantes
  - Soutenir la création d'emplois et l'approvisionnement à l'échelle locale
  - Mener des études sur les répercussions environnementales et sociales des projets de construction afin d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les incidences négatives
  - Dépasser (dans la mesure du possible) et respecter toutes les lois ou tous les règlements en vigueur
  - Tenir compte d'autres facteurs ESG importants propres aux types d'actifs
- Collaborer avec nos parties prenantes pour accélérer l'adoption des pratiques ESG
  - Communiquer nos procédures relatives aux facteurs ESG à toutes les parties prenantes et au public
  - Expliquer les avantages de la durabilité et notre approche aux clients
  - Former les membres de l'équipe des placements en infrastructure sur nos engagements, nos pratiques et nos outils
  - Plaider en faveur d'un développement, d'une passation de contrats et d'un approvisionnement responsables auprès des partenaires du projet
  - Encourager et appuyer les sociétés de placement dans l'adoption de pratiques gagnantes en matière de durabilité
  - Partager nos pratiques en matière de durabilité et participer aux initiatives de collaboration et de communication d'informations du secteur

## Mise en œuvre

En cherchant à respecter nos engagements et en assurant une amélioration continue, nous :

- intégrerons les facteurs ESG dans nos processus de placement, y compris la diligence raisonnable, la surveillance et la production de rapports
  - élaborerons une boîte à outils interne de connaissances et de pratiques gagnantes en matière de facteurs ESG
  - examinerons systématiquement tous les placements pour déceler les risques et les occasions importants que comportent les facteurs ESG sur les plans macroéconomique, national et sectoriel et en matière d'actifs
  - tiendrons compte des facteurs ESG importants dans l'évaluation financière tant qualitative que quantitative
  - élaborerons des stratégies pour tenir compte de tous les facteurs ESG importants dans l'évaluation des risques
  - adopterons des indicateurs de rendement ESG et en ferons rapport aux clients
- collaborerons activement avec nos sociétés de placement et nos gestionnaires d'actifs afin d'accélérer la mise en œuvre des pratiques ESG dans nos placements

- mesurerons, communiquerons et fixerons des objectifs pour la consommation d'énergie et d'eau, les émissions de gaz à effet de serre et la gestion des déchets
- chercherons à obtenir des certifications en matière de durabilité, le cas échéant
- faciliterons le partage des connaissances et des pratiques gagnantes entre les actifs et les entreprises
- utiliserons les droits des actionnaires et la représentation au conseil d'administration pour plaider en faveur de l'intégration des facteurs ESG dans la gouvernance
- surveillerons la mise en œuvre de ces procédures et la performance en matière de durabilité de l'actif et en ferons rapport

## Responsabilités

Ces procédures s'appliquent à tous les membres de l'équipe des placements en infrastructure et font partie de la stratégie ESG entièrement intégrée de Gestion de Placements TD.

Le directeur général et chef, Infrastructure est responsable de la mise en œuvre et du respect des procédures. Le représentant ESG de l'équipe des placements en infrastructure rend compte tous les ans des progrès au Comité ESG de GPTD.

Ces procédures sont revues tous les ans.



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. <sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.